



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

CAP Coiffure

Une
formation

Certificat d'aptitude professionnelle, par apprentissage

Programme

Matières technologiques et professionnelles :

- ❖ Pratique des techniques professionnelles
- ❖ Technologie des produits et matériels
- ❖ Biologie appliquée
- ❖ Communication
- ❖ Arts appliqués à la profession
- ❖ Prévention Santé Environnement

Matières générales :

- ❖ Français
- ❖ Histoire-Géographie et Instruction Civique
- ❖ Mathématiques
- ❖ Physique-Chimie
- ❖ Education Physique et Sportive

Validation du diplôme

La formation est validée par le diplôme de l'Éducation Nationale.

L'examen se déroule sous forme d'épreuves ponctuelles (examen final)

- ❖ Matières générales (écrites et orales)
- ❖ Matières professionnelles (écrites et pratiques)

Poursuite d'étude possible : Brevet professionnel Coiffure



100%
de réussite
en 2017

Rythme de l'alternance

La formation est dispensée au Centre de formation de l'artisanat situé à Nouville par une équipe pédagogique et en entreprise par le Maître d'apprentissage.

Rythme de l'alternance correspond à : **3 semaines en entreprise et 1 semaine de cours au CFA.**

Le calendrier prévoit 11 semaines et 3 jours de cours par an.

Nombres d'heures de cours prévues sur les 2 années : 906 heures

Conditions d'admission

- **Avoir au minimum 16 ans**
- Retrait et dépôt des dossiers d'inscription au POINT Apprentissage (de septembre à avril N+1)
- Réunion d'information collective
- **Recherche d'un Maître d'apprentissage**
- Tests de positionnement : Évaluation écrite (français, mathématiques)
- Entretien de motivation avec un conseiller du CFA
- **Signature du contrat d'apprentissage**
- Rentrée au CFA en mars

POUR S'INSCRIRE

se présenter au
POINT Apprentissage
muni d'une pièce d'identité



14 Rue de Verdun – NOUMÉA

Téléphone : 24 69 49

contact@apprentissage.nc

ACCUEIL DU PUBLIC DU LUNDI AU JEUDI
DE 8H À 16H

www.apprentissage.nc

Le coiffeur est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il exerce des activités commerciales de présentation de services et de vente de produits.

Il exerce sa profession dans différents secteurs d'activités : salon de coiffure, établissements et institutions divers (soins, cure, convalescence, réadaptation, armée), centres d'hébergements, de loisirs et de vacances, milieu du spectacle et de la mode, entreprises de production et de distribution de produits capillaires.



Missions

ACCUEILLIR ET INSTALLER LE CLIENT.

IDENTIFIER LES BESOINS DU CLIENT

ORGANISER ET GÉRER LE POSTE DE TRAVAIL

EXECUTER LES COUPES : Utiliser les différents produits, mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelles, assurer la maintenance préventive des équipements.

CONSEILLER LA CLIENTÈLE : Accueillir et informer la clientèle, encaisser les ventes de produits et services.

GERER LA PRISE DES RENDEZ-VOUS

ASSURER L'ENTRETIEN DU SALON

Profil requis

Être souriant

Aimer les relations humaines

Supporter la station debout

Être intéressé par la mode

Avoir le sens de l'observation

Statut de l'apprenti

- ❖ Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de qualification
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire totalement exonéré des charges patronales : couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.